

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 22

présenté par
M. Myard
-----**ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer la disposition de ce projet de loi visant à généraliser l'anglais dans les formations de l'enseignement supérieur. L'enseignement en anglais est voué ainsi à être la règle quand un accord international ou un programme européen est mis en place.

Cette disposition, qui cède au conformisme ambiant, est un renoncement dangereux à notre langue, dénoncé par les plus hautes institutions de notre pays, nombre de scientifiques et de personnalités renommées.

Ce faisant, elle contourne la loi Toubon de 1994 qui encadre très précisément les dérogations à la pratique de la langue française.

Les garanties ajoutées in extremis par la commission – cours de français pour les étrangers, vérification du niveau de français pour l'obtention du diplôme –, outre qu'elles doivent être effectives, ne doivent pas leurrer : ce dispositif cache mal une tendance de fond à reléguer le français en seconde division.

La généralisation de l'anglais dans les établissements d'enseignement supérieur s'opère sous des prétextes fallacieux et inopérants, l'impératif de la concurrence internationale, l'attractivité du territoire pour les étudiants étrangers, des pays émergents en particulier.

Le choix de l'anglais et de l'unilinguisme est d'abord une erreur stratégique, une vision réductrice et obsolète du monde : personne ne peut dire les choix qui seront faits au XXI^e siècle, les besoins

qui se manifesteront dans un monde en perpétuel évolution : le multilinguisme se développe fortement, avec le chinois ou l'espagnol par exemple.

Ensuite, il n'attirera pas davantage les étrangers non francophones. La France aujourd'hui recrute en nombre des étudiants étrangers, même d'Asie, et de haut niveau. Surtout, ces étudiants préféreront toujours l'original à la copie, aller dans des universités anglo-saxonnes, comme l'expérience le montre, plutôt que dans des formations où se pratique le globish et où la qualité d'enseignement risque de régresser.

On donne, enfin, un mauvais signal aux étudiants qui font l'effort d'étudier le français, dans les pays francophones et ailleurs. La francophonie est un atout de poids. Le français est parlé par plus de 220 millions de personnes, notre langue est au 5^e rang dans le monde derrière le chinois, l'anglais, l'espagnol et le hindi, la seule avec l'anglais à être présente sur les 5 continents. Elle croît nettement, notamment en Afrique ; elle est la 2^e langue la plus étudiée au monde et est une langue de travail dans les principales organisations internationales.

S'il adopte cette disposition, notre pays en subira les conséquences néfastes :

C'est affaiblir l'édifice de la Francophonie et réduire l'influence et le rayonnement de la France dans le monde. C'est dévaloriser l'image de la France dont la langue est jugée inapte par ses propres élites à la maîtrise des savoirs et des connaissances de demain. C'est renoncer explicitement à l'universalité de notre langue.

Une langue n'est pas simplement un instrument de communication, c'est une structure mentale, un fondement culturel. La marginalisation du français dans l'enseignement supérieur au profit d'une langue unique met en péril à terme notre indépendance intellectuelle, elle affaiblit notre identité et notre voix dans le monde.